

Extrait du OIEau - IOWater - OIAgua

<http://194.57.178.18>

La sécurité des ouvrages hydrauliques et les structures gestionnaires de cours d'eau

- Pour le site - Agenda des évènements -

Date de mise en ligne : jeudi 18 novembre 2010

OIEau - IOWater - OIAgua

Contexte :

Au titre du décret d'application du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques, les structures gestionnaires de cours d'eau ont l'obligation de réaliser un diagnostic de sûreté et une étude de dangers des ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations. Ces obligations entraînent d'importantes contraintes d'ordres juridiques, réglementaires et financières.

Les structures gestionnaires émettent de nombreuses inquiétudes sur la responsabilité, la propriété de ces ouvrages, les coûts et le financement des études, les travaux de réparation et le rôle de l'État en la matière.

Objectifs :

Informers les collectivités sur leurs droits et leurs devoirs en matière de gestion des ouvrages hydrauliques, leur fournir les outils nécessaires à la réalisation des diagnostics et études par l'intermédiaire de retours d'expérience et confronter les exigences législatives et réglementaires à la réalité du terrain.

Publics :

Techniciens de rivière et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques (SAGE et contrat de rivière), gestionnaires d'ouvrages hydrauliques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, bureaux d'études, associations et fédérations de pêche, étudiants, chercheurs.